

DECRET N° 96-192 du 30 Mai 1996

Abrogeant le Décret N° 96-008 du 04  
Janvier 1996 portant nomination à la  
Présidence de la République uniquement  
en ce qui concerne Messieurs Prosper  
VIGBE, Joseph P. FANOU, Guy Ossito  
MIDIOHOUAN et Jacques MAYABA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 96-008 du 04 Janvier 1996 portant nomination à la Présidence de la République ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Mai 1996,

D E C R E T E

Article 1er. - Est et demeure abrogé le Décret N° 96-008 du 04 Janvier 1996 portant nomination à la Présidence de la République, uniquement en ce qui concerne Messieurs Prosper VIGBE, Joseph P. FANOU, Guy Ossito MIDIOHOUAN et Jacques MAYABA.

Article 2. - Les intéressés sont mis à la disposition des Départements Ministériels ci-après :

- Prosper VIGBE : Ministère des Finances
- Joseph P. FANOU : Ministère des Finances
- Guy Ossito MIDIOHOUAN : Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
- Jacques MAYABA : Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme

.../...

Article 3.- Le présent Décret qui prend effet pour compter du 03 Mai 1996 sera publié au Journal Officiel.

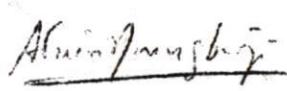
Fait à COTONOU, le 30 Mai 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,



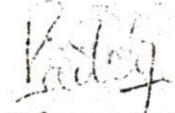
Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,



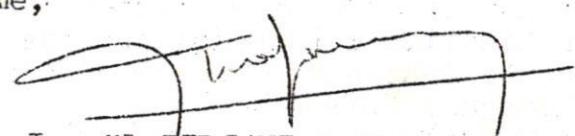
Moïse MENSAH.-

Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique,



Bijoho Léonard PADONOU.-

Le Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,



Ismaël TIDJANI SERPOS.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 3 CES 2 PM 4 MF 4 MENRS 4 MJLDH 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 14 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 4 JORB 1.-